



MARTINE
BERTHET

SENATRICE DE LA
SAVOIE

*Membre de la
Commission des
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office
Parlementaire
d'Évaluation des
Choix Scientifiques et
Technologiques*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE DE
LA SAVOIE

Canton Albertville I

*Présidente de la 5^{ème}
Commission*

ANETT

Vice-Présidente

Monsieur Serge Papin
Ministre des petites et moyennes
Entreprises, du Commerce, de
l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir
d'achat
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, 20 mai 2026

Nos réfs : MB/DC

Monsieur le Ministre,

Par le présent, je souhaite attirer votre attention sur la situation préoccupante que traversent actuellement les entreprises, notamment artisanales, du secteur du bâtiment, dans un contexte de crises à répétition (guerres au Moyen-Orient et en Ukraine, en particulier) aggravé par le recul de dispositifs bénéfiques à leur activité.

Ainsi, se trouve désormais évoquée la remise en cause du financement des certificats d'économies d'énergie, issu substantiellement de la fiscalité sur le carburant. Ces CEE ont pourtant vocation à être un moyen de soutenir financièrement les ménages dans leurs travaux de rénovation et ne peuvent voir leur pérennité ainsi menacée.

Aux yeux des représentants des entreprises du secteur du bâtiment, la question du taux de TVA applicable à ces travaux de rénovation doit être posée : en particulier, il s'agirait d'envisager la baisse de ce taux pour soutenir les entreprises du BTP en diminuant le coût de ces travaux pour nos concitoyens.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ces entreprises font face actuellement à l'accroissement du coût de nombreux postes de dépenses contraintes (carburants, matières premières, péages, coûts relatifs à la mise en conformité avec la réglementation applicable au secteur, *etc...*).

J'ai observé que le Gouvernement avait mis en place récemment une aide pour les PME du BTP sous la forme d'une subvention calculée sur la base de la consommation mensuelle de GNR. Mais cette aide est très limitée, plafonnée et n'est pas versée dans une temporalité satisfaisante compte tenu de la trésorerie souvent très détériorée de nombreuses entreprises du bâtiment.

Incontestablement, une aide plus massive est attendue sur ce sujet du coût des carburants pour les professionnels du secteur.



Par ailleurs, les remontées du terrain sont légion s'agissant de la rigidité de la réglementation relative aux marchés publics, rendant nécessaire une plus grande souplesse des mécanismes de révision des prix, pour ne pas pénaliser trop fortement des entreprises qui s'engagent initialement sur des travaux dont les coûts directs et indirects peuvent fluctuer substantiellement d'un mois à l'autre.

Enfin, c'est le traitement des déchets des chantiers dont le coût pour les contribuables comme pour les artisans impose une attention redoublée des pouvoirs publics à l'échelle nationale.

Les représentants des entreprises de l'artisanat du bâtiment ont interpellé l'Etat, avec les principales associations représentatives des collectivités territoriales, au sujet de ce coût ; ce qui démontre bien qu'il ne s'agit pas de préoccupations corporatistes mais qu'il en va d'une certaine idée de l'intérêt général.

Ainsi, la reprise des petits volumes de déchets doit pouvoir se faire sans frais pour les professionnels du secteur, lesquels ont besoin en outre d'un maillage territorial de points de collecte de déchets qui soit rapidement opérationnel.

Tous ces enjeux sont essentiels et le Gouvernement doit les avoir à l'esprit dès lors qu'il a pris, par la voie du Premier ministre, l'engagement de construire 2 millions de logements d'ici 2030. En effet, ce sont les entreprises du secteur du bâtiment qui le concrétiseront. Le projet de loi « logement », annoncé comme devant être déposé au Parlement d'ici l'été, pourra être vu comme le véhicule législatif à même de répondre aux préoccupations du secteur.

Aussi, je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'indiquer les mesures que le Gouvernement envisage afin de soutenir les entreprises du bâtiment, notamment artisanales, et de réduire les coûts afférents à leur activité dans cette difficile conjoncture, en cohérence avec les ambitions du gouvernement rappelées plus haut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Martine Berthet